

	Utilisations possibles	Restrictions
Les éléments graphiques de la marque partagée Alsace		
   	Condition préalable : devenir partenaire de la marque partagée Alsace par signature d'un contrat de licence et accord d'AAA A utiliser uniquement dans le cadre de la communication institutionnelle/ communication corporate de l'entreprise : - Logo - Papier à en tête - Factures (attention pas sur les lignes produits) - Communication interne - Évènementiel - Eléments ne s'appuyant pas et/ou ne portant pas sur les produits eux-mêmes (ex : sac et papier d'emballage non lié à un produit) - Site web, plaquette, publi-rédactionnel, campagne d'affichage (attention pas pas pour valoriser un produit) A utiliser toujours en association avec vos marques et/ou propres signes distinctifs	Ne peuvent pas être utilisés sur les emballages, conditionnements, étiquettes... des produits agricoles et alimentaires Ne peuvent pas être utilisés au sein de la dénomination de l'IGP, AOP, AOC Ne doivent pas être déformés
Les logos « Savourez l'Alsace et « Savourez l'Alsace - Produit du Terroir »		
	Conditions préalables : - être partenaire de la marque Alsace, - obtenir une licence d'exploitation octroyée sous conditions par l'ARIA Alsace A utiliser sur les emballages, conditionnements, étiquettes...ou à proximité du produit alimentaire transformé en Alsace A utiliser toujours en association avec vos marques et/ou propres signes distinctifs	L'entreprise pourra utiliser la marque alimentaire « Savourez l'Alsace » pour sa communication institutionnelle si elle peut justifier que 75% de sa production en volume est réalisée en Alsace
	Condition préalable : - être partenaire de la marque Alsace, - obtenir une licence d'exploitation octroyée sous conditions par Alsace Qualité A utiliser sur les emballages, conditionnements, étiquettes...ou à proximité du produit agricole et alimentaire produit en Alsace avec des matières premières locales A utiliser toujours en association avec vos marques et/ou propres signes distinctifs	L'entreprise pourra utiliser la marque alimentaire « Savourez l'Alsace - Produit du Terroir » pour sa communication institutionnelle si elle peut justifier que 90% de ses produits sont accrédités dans la démarche.